

Décision

Générale

colonial

Décision n° 834 accordant une permission à Meme Giaannetti.

n° 834

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 août 1949

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1949

Date du numéro
31 août 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu l'arrêté n° 235 du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire européen de la Côte française des Somalis

Vu la demande de permission formulée par M » Giannetti: Vu l'avis favorable du chef du service des P.T.T

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Une permission d'absence d'un mois, à solde entière, pour en jouir à Harar et en Éthiopie, est accordée à M° Giannetti, employée auxiliaire 1er catégorie, en service aux P. T. T. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 20 août 1949, sera enregistrée, publiée et communiquée par tout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général, R. CHAMBOREDON.